



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-129532>

Département(s) de publication : **56**

Annonce n° **25-129532**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Collecte en porte à porte et en points d'apport volontaire des déchets ménagers et assimilés sur les 22 communes continentales de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Description : Collecte en porte à porte et en points d'apport volontaire des déchets ménagers et assimilés sur les 22 communes continentales de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique. Le titulaire doit notamment réaliser les prestations suivantes : - La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles et assimilées en bacs individuels, en bacs collectifs ou en bacs de regroupement, à des fréquences qui diffèrent en fonction des secteurs desservis, de la période de l'année, du type d'usager et du type d'habitat ; - La collecte en porte-à-porte des emballages légers en bacs individuels, en bacs collectifs, en bacs de regroupement, à des fréquences qui diffèrent en fonction des secteurs desservis, de la période de l'année, du type d'usager et du type d'habitat ; - La collecte en porte-à-porte des biodéchets en bacs individuels, en bacs collectifs et en bacs de regroupement (installés sous des abris bacs) à des fréquences qui diffèrent en fonction des secteurs desservis, de la période de l'année, du type d'usager et du type d'habitat ; - La collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages, du verre et du papier (Journaux Revues Magazines) en colonnes sur les points d'apport volontaire disposés sur l'ensemble du territoire, incluant le vidage des colonnes des îles de Houat et Hoëdic, déposées pleines sur le continent dans le cadre d'un marché séparé ; - Le lavage complet intérieur / extérieur de tout ou partie du parc de colonnes d'apport volontaire aériennes, semi-enterrées et enterrées, - Le lavage mensuel complet intérieur / extérieur du parc des abris bacs ; - Le lavage mensuel complet intérieur / extérieur et la désinfection du parc de bacs biodéchets à usage partagé, - Le lavage annuel complet intérieur / extérieur et la désinfection du parc des bacs partagés et des bacs de regroupement pour les ordures ménagères et les emballages ; - Le nettoyage des pieds de colonnes, le maintien en bon

état de propreté des points d'apport volontaire - Le déplacement des colonnes sur demande du pouvoir adjudicateur. Le marché n'est pas découpé en tranche. L'accord-cadre se compose d'une part fixe et d'une part à bons de commande : La part fixe porte sur : - les prestations de collecte en porte à porte, - les prestations de collecte en points d'apport volontaire y compris le nettoyage des pieds de colonnes. La part à bons de commande porte sur : - les prestations de collectes supplémentaires, - le déplacement de colonne, - les prestations de lavage. La durée de l'accord-cadre est fixée à 12 mois à compter du 1er janvier 2026. L'accord-cadre pourra être reconduit, une fois, pour une période de 12 mois, par décision expresse du pouvoir adjudicateur. Les prestations de la part à bons de commande sont susceptibles de varier, sur la durée de la période initiale, soit 12 mois, dans les limites suivantes : Montant minimum : Pas de montant minimum; Montant maximum : 2 000 000 Euros HT. En cas de reconduction, les prestations de la part à bons de commande sont susceptibles de varier, sur la période de reconduction de 12 mois, dans les limites suivantes : Montant minimum : pas de montant minimum; Montant maximum : 2 000 000 Euros HT.

Identifiant de la procédure : d13fe149-ace0-480a-b0fb-53be769dd670

Avis précédent : 331df0ac-490a-4498-8490-76cf4b28f669-03

Identifiant interne : AQTA_FORM_2025_14

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 90500000 Services liés aux déchets et aux ordures

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 90511000 Services de collecte des ordures

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 90512000 Services de transport des ordures ménagères

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 90511200 Services de collecte des ordures ménagères

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Morbihan (FRH04)

Pays : France

Informations complémentaires : ensemble du territoire continental de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique. Les îles de Houat et de Hoëdic sont exclues du périmètre du présent accord-cadre.

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 19,000,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Accord-cadre de services s'exécutant en partie au moyen de l'émission de bons de commande engagé selon la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre des articles L2124-2, R2124-2 1°, L2125-1 1°, R2161-2 à R2161-5, R2162-2 alinéa 2, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique. Le marché est considéré, au sens des dispositions des articles R2162-2 alinéa 2, R2162-13 et R2162-14 du

Code de la commande publique, comme un accord cadre mono-attributaire s'exécutant en partie au moyen de l'émission de bons de commande auprès du titulaire, au fur et à mesure de l'apparition des besoins. La valeur estimée du marché indiquée correspondait à la durée maximale du marché soit 24 mois. Le montant du marché attribué indiqué dans le présent avis de 9 498 000 € HT s'entend comme le montant du marché pour la période initiale du marché (montant cumulé de la part fixe de la période initiale de 12 mois et du montant maximum de la part s'exécutant au moyen de bons de commande pour la période initiale de 12 mois). Le contrat est consultable dans le respect des secrets protégés par la loi sur demande écrite adressée au service Commande publique de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique à l'adresse suivante : marches.publics@auray-quiberon.fr. La demande écrite devra identifier le demandeur personne juridique et personne physique qui devra pouvoir justifier de son identité lors de la consultation. La consultation du marché se déroulera, sur rendez-vous, (sauf jours fériés) de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h et de 13 h30 à 16h30 le vendredi à l'adresse : Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique - espace Tertiaire Porte Océane - rue du Danemark - B.P. 70447 - 56404 Auray Cedex. La Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique sera fermée le 26 décembre 2025 et le 2 janvier 2026.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Collecte en porte à porte et en points d'apport volontaire des déchets ménagers et assimilés sur les 22 communes continentales de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Description : Collecte en porte à porte et en points d'apport volontaire des déchets ménagers et assimilés sur les 22 communes continentales de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique. Le titulaire doit notamment réaliser les prestations suivantes : - La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles et assimilées en bacs individuels, en bacs collectifs ou en bacs de regroupement, à des fréquences qui diffèrent en fonction des secteurs desservis, de la période de l'année, du type d'usager et du type d'habitat ; - La collecte en porte-à-porte des emballages légers en bacs individuels, en bacs collectifs, en bacs de regroupement, à des fréquences qui diffèrent en fonction des secteurs desservis, de la période de l'année, du type d'usager et du type d'habitat ; - La collecte en porte-à-porte des biodéchets en bacs individuels, en bacs collectifs et en bacs de regroupement (installés sous des abris bacs) à des fréquences qui diffèrent en fonction des secteurs desservis, de la période de l'année, du type d'usager et du type d'habitat ; - La collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages, du verre et du papier (Journaux Revues Magazines) en colonnes sur les points d'apport volontaire disposés sur l'ensemble du territoire, incluant le vidage des colonnes des îles de Houat et Hoëdic, déposées pleines sur le continent dans le cadre d'un marché séparé ; - Le lavage complet intérieur / extérieur de tout ou partie du parc de colonnes d'apport volontaire aériennes, semi-enterrées et enterrées, - Le lavage mensuel complet intérieur / extérieur du parc des abris bacs ; - Le lavage mensuel complet intérieur / extérieur et la désinfection du parc de bacs biodéchets à usage partagé, - Le lavage annuel complet intérieur / extérieur et la désinfection du parc des bacs partagés et des bacs de regroupement pour les ordures ménagères et les emballages ; - Le nettoyage des pieds de colonnes, le maintien en bon état de propreté des points d'apport volontaire - Le déplacement des colonnes sur demande du pouvoir adjudicateur. Le marché n'est pas découpé en tranche. L'accord-cadre se compose d'une part fixe et d'une part à bons de commande : La part fixe porte sur : - les prestations de

collecte en porte à porte, - les prestations de collecte en points d'apport volontaire y compris le nettoyage des pieds de colonnes. La part à bons de commande porte sur : - les prestations de collectes supplémentaires, - le déplacement de colonne, - les prestations de lavage. La durée de l'accord-cadre est fixée à 12 mois à compter du 1er janvier 2026. L'accord-cadre pourra être reconduit, une fois, pour une période de 12 mois, par décision expresse du pouvoir adjudicateur. Les prestations de la part à bons de commande sont susceptibles de varier, sur la durée de la période initiale, soit 12 mois, dans les limites suivantes : Montant minimum : Pas de montant minimum; Montant maximum : 2 000 000 Euros HT. En cas de reconduction, les prestations de la part à bons de commande sont susceptibles de varier, sur la période de reconduction de 12 mois, dans les limites suivantes : Montant minimum : pas de montant minimum; Montant maximum : 2 000 000 Euros HT.

Identifiant interne : AQTA_FORM_2025_14

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 90500000 Services liés aux déchets et aux ordures

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 90511000 Services de collecte des ordures

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 90512000 Services de transport des ordures ménagères

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 90511200 Services de collecte des ordures ménagères

Options :

Description des options : L'accord-cadre pourra être reconduit une fois, pour une nouvelle période de 12 mois, par décision expresse du pouvoir adjudicateur.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Morbihan (FRH04)

Pays : France

Informations complémentaires : ensemble du territoire continental de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique. Les îles de Houat et de Hoëdic sont exclues du périmètre du présent accord-cadre.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2026

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 1

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 19,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique de l'offre

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

Critère :

Type : Prix

Description : Prix des prestations

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes

Informations relatives aux délais de recours : La présente procédure d'appel d'offres pourra faire l'objet : - d'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA et R. 551-7 à R. 551-10, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - d'un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles assorti le cas échéant de conclusions indemnitaires et pouvant être exercé par tout tiers dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Les requérants peuvent éventuellement assortir leur recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat. Les actes détachables du contrat ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. - Le requérant est recevable à former un recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires du contrat dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Les requérants peuvent éventuellement assortir leur recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat. Les personnes lésées par le contrat ou sa passation, peuvent introduire un recours en indemnisation après avoir effectué, le plus souvent, une demande préalable auprès de la personne publique. Au-delà d'un délai de quatre ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle où la créance sur la personne publique est née, le requérant s'expose à l'opposition de la prescription quadriennale.

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes

Organisation qui signe le marché : AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Section 6 - Résultats

Valeur maximale des accords-cadres dans cet avis : 9,498,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 9,498,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : GRANDJOUAN SACO

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre de GRANDJOUAN SACO

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 9,498,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 25.088

Titre : Collecte en porte-à-porte et en points d'apport volontaire des déchets ménagers et assimilés sur les 22 communes continentales de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 30/10/2025

Organisation qui signe le marché : AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Numéro d'enregistrement : 20004312300013

Adresse postale : Communauté de communes - Espace tertiaire Porte Océane - Rue du Danemark

Ville : Auray Cedex

Code postal : 56404

Subdivision pays (NUTS) : Morbihan (FRH04)

Pays : France

Point de contact : Monsieur le Président

Adresse électronique : marches.publics@auray-quiberon.fr

Téléphone : 0297291869

Adresse internet : <http://www.auray-quiberon.fr>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

Profil de l'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Rennes

Numéro d'enregistrement : 17350005900014

Adresse postale : 3, Contour de la Motte - Hôtel de Bizien, Cs44416

Ville : Rennes

Code postal : 35044

Subdivision pays (NUTS) : Ille-et-Vilaine (FRH03)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Téléphone : 0223212828

Télécopieur : 0299635684

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : GRANDJOUAN SACO

Taille de l'opérateur économique : Grande

Numéro d'enregistrement : 867 800 518 00609

Adresse postale : 6 Rue Nathalie Sarraute - TSA 70505

Ville : NANTES CEDEX 2

Code postal : 44205

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : f9905299-c459-4fcf-8b5e-c13e2ce3a91e - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 24/11/2025 à 09:52

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/11/2025